



Canadian Centre on Substance Abuse
Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies

Préparé par le CCLAT en partenariat avec le
Réseau communautaire canadien d'épidémiologie des toxicomanies (RC CET)

Alerte du RC CET concernant les « sels de bain »

En résumé

- Les « sels de bain » ne sont pas des sels que l'on met dans son bain; il s'agit plutôt du nom communément donné à plusieurs stimulants synthétiques de type amphétamine qui ressemblent à du sel (c.-à-d. une poudre blanche).
- Le grand public, et les jeunes en particulier, devraient savoir que même si on décrit souvent ces sels de bain comme des « euphorisants légaux » ou « non illégaux », ils **ne sont pas** sans danger pour autant.
- Les consommateurs de sels de bain disent vivre des hallucinations, de la paranoïa, des douleurs thoraciques, une vision embrouillée et une hausse de leur température corporelle, et peuvent être agités et combatifs.
- Les sels de bain se vendent sur Internet ou dans certaines boutiques spécialisées.
- Au mois de mai 2012, la consommation de sels de bain au Canada semble se limiter aux provinces maritimes.

Que sont les « sels de bain »?

Sels de bain est un terme utilisé pour décrire une classe de produits contenant des stimulants synthétiques vendus sur Internet ou dans des boutiques où l'on peut se procurer les accessoires nécessaires pour consommer. Les sels de bain portent souvent une mention indiquant qu'ils sont impropres à la consommation humaine, vraisemblablement pour tenter de contourner les lois sur les drogues en vigueur dans la province ou le territoire où sont achetés ces produits.

Ces produits n'ont aucun lien avec les sels que l'on achète pour mettre dans son bain (p. ex. sels d'Epsom ou autres produits parfumés qui adoucissent la peau). Ils contiennent plutôt des stimulants de type amphétamine, comme le méthylènedioxyprovalerone (MDPV), la méthylone ou la méphédrone. Ces substances font partie d'un groupe de drogues appelé cathinones de synthèse. Ces derniers sont fabriqués dans des laboratoires clandestins, et leur composition chimique ressemble à celle des cathinones naturellement présents dans les plants de khat, un arbuste poussant dans la Corne de l'Afrique et dans la péninsule d'Arabie.

Les personnes sous l'effet de ces substances disent avoir des hallucinations, de la paranoïa, des douleurs thoraciques et une vision embrouillée et semblent agitées et combattives. Des rapports provenant des États-Unis indiquent qu'à cause de cette agitation, elles présentent un danger pour elles-mêmes et les autres.

ALERTE DU RCCET SUR LES DROGUES

Noms de rue

Ivory Wave, Vanilla Sky, Pure Ivory, Cloud Nine, Whack, Bolivian Bath, Purple Wave, Charge+, Ocean Burst, Ecstasy, Gloom, Purple Rain, Salt, Fly, Hurricane Charley, Crash, White, Rush, Plant Food, Bubbles, Meow Meow, Explosion, Monkey Dust, Monkey Mess, Monkey Mash, Pixie Dust, Rave On.

Rapports du RCCET






Les rapports fournis par les provinces maritimes indiquent que les autorités de cette région ont remarqué une présence accrue des sels de bain. De son côté, l'État du Maine a récemment noté une hausse dans la consommation de cette drogue synthétique (voir l'article du [Bangor Daily News](#)), hausse qui pourrait découler de la présence accrue dans les provinces maritimes.






Une demande de renseignements a été envoyée au RCCET le 3 mai 2012. Les réponses ont été reçues du 3 au 22 mai 2012, ont été compilées et sont présentées dans le tableau 1.

Niveau de préoccupation




Le niveau de préoccupation est établi par la personne qui compile les renseignements transmis au réseau. À l'heure actuelle, il n'existe aucune définition de ces niveaux.

Tableau 1. Niveau de préoccupation de la consommation de sels de bain dans des villes canadiennes (de l'ouest vers l'est), selon des rapports locaux obtenus du 3 au 22 mai 2012

Faible      Élevé

Niveau de préoccupation	Ville	Notes
	Vancouver	Aucun rapport
	Edmonton	Aucun rapport
	Prince Albert	Deux cas de consommation autodéclarée de sels de bain à l'automne 2011. Les centres de désintoxication et de traitement externe disent avoir entendu des gens parler des sels de bain, mais aucune consommation confirmée.
	Winnipeg	Quelques personnes disent avoir pris des sels de bain de façon sporadique quand elles ne pouvaient se procurer d'autres drogues; aucune confirmation.
	Toronto	Peu d'information à signaler sur le MDPV du côté de Toronto. Il s'agit d'un des nombreux « produits chimiques de recherche » consommés par les jeunes dans les bars et boîtes de nuit de Toronto. Ces drogues sont encore consommées à des niveaux limités, mais en hausse. Il n'existe aucune donnée sur l'usage local de produits chimiques de recherche, et les rapports sont anecdotiques. C'est le projet TRIP (programme de réduction des méfaits qui travaille avec les jeunes qui sortent dans les bars et boîtes de nuit) qui dispose de l'information la plus complète. TRIP utilise maintenant des tests pour déterminer ce que contiennent vraiment les pilules. Un employé de TRIP, qui siège aussi au Groupe de recherche sur la consommation de drogues de Toronto, a indiqué que la dernière pilule d'ecstasy analysée par un bénévole contenait des cathinones et des pipérazines. Pour en savoir plus, voir le site du projet TRIP http://www.tripproject.ca/trip/?q=node/2005 . À l'échelle provinciale, le sondage 2011 sur la consommation des élèves de l'Ontario (SCDSEO) portait entre autres sur l'usage déclaré de méphédronne ou de sels de bain chez les élèves de la 7 ^e à la 12 ^e année. Cependant, avec un échantillon de 9000 élèves, les données étaient trop faibles pour en faire une estimation fiable et ont donc été supprimées. Le Centre de toxicomanie

ALERTE DU RCCET SUR LES DROGUES

		et de santé mentale a conclu qu'aucune preuve ne montre que l'usage de méphédronne s'est répandu de façon mesurable chez les élèves.
	Ottawa	Ni les fournisseurs de traitement ni les policiers ne sont tombés sur des sels de bain. Par contre, à la suite d'une saisie de sels de bain faite par la Police provinciale de l'Ontario dans la localité voisine d'Arnprior, certains intervenants s'attendent à voir apparaître les sels de bain dans la vallée de l'Outaouais dans un avenir rapproché.
	Montréal	Aucun rapport
	New Glasgow, N.-É.	En avril dernier, le service de police de New Glasgow a signalé quelques cas de consommateurs de sels de bain qui avaient un comportement erratique et présentaient un danger pour eux-mêmes. Les régies locales de la santé ont rapporté au moins quatorze (14) incidents en lien avec les sels de bain survenus au cours des derniers mois. Certains ont été signalés par les urgences des hôpitaux de New Glasgow et Truro (où des individus ayant ingéré des sels de bain ont eu besoin de soins médicaux), et d'autres étaient des appels et des admissions aux centres locaux de désintoxication. Comme les autorités locales ont trouvé des sels de bain mélangés à d'autres drogues, comme le cannabis, les consommateurs pourraient ingérer la substance sans le savoir, ce qui est grandement inquiétant. Des réunions ont lieu entre la Régie régionale de la santé Pictou et les services policiers locaux pour parler de l'apparition des sels de bain et de stratégies de réduction de la demande et de réduction de l'offre.

Statut juridique au Canada

La méphédronne et la méthylone sont réglementées comme substances contrôlées au Canada en raison de leur ressemblance avec les amphétamines qui, elles, sont inscrites à l'article I de l'annexe III de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Cela dit, le MDPV n'est pas considéré comme une substance contrôlée et, de ce fait, n'est pas soumis aux contrôles définis dans la *Loi* ou ses règlements.

Mise à jour : 5 juin 2012

Le gouvernement du Canada prévoit prohiber le MDPV cet automne en l'inscrivant à l'annexe I de la *Loi*, dans la même catégorie que l'héroïne et la cocaïne. Les nouvelles règles signifient que les activités comme la possession, le trafic, la possession en vue du trafic, l'importation, l'exportation et la production de la MDPV seront illégales, à moins d'être autorisées par la réglementation.

Ressources

Pour une source exhaustive d'information sur les sels de bain, il est possible de consulter un webinaire produit par le Northern New England Poison Center en août 2011 qui s'adresse aux professionnels de la prévention et de soins de santé : <http://www.nnepc.org/poison-prevention-education/lectures/bath-salt-webinar> (en anglais seulement).

Le RCCET continuera à suivre de près la consommation de sels de bain au Canada et à l'étranger. Si vous avez des questions, des commentaires ou de l'information ou si vous aimeriez corriger certains renseignements présentés dans cette alerte, écrivez-nous à RCCET@ccsa.ca.

ALERTE DU RCCET SUR LES DROGUES

Le Réseau communautaire canadien d'épidémiologie des toxicomanies (RCCET) est un réseau pancanadien de partenaires communautaires qui s'échangent de l'information sur les tendances locales et les nouveaux enjeux touchant la consommation de substances et qui mettent en commun connaissances et outils propices à une collecte de données plus efficace.

Le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) assure un leadership à l'échelle nationale, crée des partenariats durables et promeut des solutions pour permettre à toutes les personnes au Canada de vivre dans une société saine exempte des méfaits de l'alcool et des autres drogues.

Avertissement : Tout a été fait pour identifier et compiler les données les plus fiables sur le sujet, mais la nature de l'alerte fait que le CCLAT ne peut confirmer la validité des renseignements présentés dans le texte ou les liens fournis. Même si nous avons fait notre possible pour donner de l'information exacte, le CCLAT n'offre aucune garantie ni ne fait aucune représentation de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, quant à la qualité, à l'exactitude et à la fiabilité de l'information présentée dans l'alerte ou les liens fournis.

© Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2012.